



Syndicat **F**orce **O**uvrière DGFIP – Section de l'Oise
DDFiP de l'Oise - 2 rue Molière - 60000 BEAUVAIS
Tél (répondeur) : 03-44-06-35-68
mail : fo.ddfip60@dgfip.finances.gouv.fr
web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/>

DÉCLARATION LIMINAIRE

Comité Social d'Administration Local du 11 janvier 2024

Monsieur le Président,

ce début d'année 2024 est l'occasion de revenir sur les faits marquants de 2023.

Pour beaucoup, c'est le conflit des retraites qui restera gravé dans les mémoires. Remarquable par sa longueur, il laisse aujourd'hui un goût amer à tous ceux qui se sont battus pour que l'âge de départ ne soit pas augmenté de 2 ans. Cette mesure est un non-sens et restera incomprise.

Nos collègues se souviendront aussi du fameux [mail de propagande](#) qu'ils ont tous reçu avec effarement sur leur adresse mail personnelle dans la nuit du 26 au 27 janvier. Ce courriel, signé Stanilas Guérini s'il-vous-plait, vantait le projet de réforme des retraites de manière éhontée.

Tous grades confondus, les fonctionnaires d'État que nous sommes ont été profondément choqués par un tel procédé .

FO a donc dénoncé les faits à la CNIL dès le 27 janvier.

Mais ce n'est que le 26 juin que la CNIL a engagé une double procédure, à la fois contre le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle, et contre le Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques.

Et ce n'est ensuite que le 14 novembre qu'elle a rendu sa décision, rappelant publiquement à l'ordre les deux ministères en question :

- le MEFSIN parce qu'il a dévoyé les informations contenues dans le fichier ENSAP,
- et le MTFP parce qu'il les a utilisées pour envoyer en masse le message.

Cette affaire se sera étalée, devrions-nous dire « délayée », sur toute l'année 2023, mais nous ne l'avons pas oubliée et nous saurons continuer à lui donner toute la publicité qu'elle mérite.

Si la CNIL nous a donné raison en donnant tort aux ministres, un rappel à l'ordre presque un an après les faits ne devrait pas suffire à dissuader des politiciens de commettre à nouveau de tels méfaits.

De plus, les sanctions de la CNIL ne s'adressent pas aux Ministres, mais à leurs ministères respectifs ! N'est-ce pas bien commode ? Que croyez-vous qu'il serait arrivé à un collègue qui aurait utilisé des données professionnelles pour faire valoir son mandat d'élu local par exemple ?

La déontologie n'est donc malheureusement pas la même pour tous.

Après une année 2023 bien difficile, **FO** souhaite une joyeuse année 2024 à tous les personnels, en espérant qu'elle commencera bien, avec une augmentation significative de notre régime indemnitaire, et avec l'annonce de l'octroi du pont naturel du 10 mai au cours de ce CSAL.